

République Française
Département VENDEE
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Référence
20251210

Objet de la délibération
Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet service administratif

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	11

Date de la convocation
03/12/2025

Date d'affichage
12/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 12/12/2025

Et

Publication ou notification du :
12/12/2025

L'an 2025 et le 8 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

Présents : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, COTTEREAU Nadège, MICHON Magali, PROUTÉAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : DOUCHET Mickaël, GIRARD Guy, LIAIGRE Sylvain.

Excusé : PERCHOT Noël donne pouvoir à Mme PROUTÉAU Sabrina

Absents : Mmes : BOUCHERAU Manuela, LACAN Sylvaine, MM : PALLADE Gaétan, RECOQUE Raphaël

A été nommée secrétaire : M. LIAIGRE Sylvain

Objet de la délibération : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet service administratif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent d'accueil administratif polyvalent à temps complet soit 35 heures à compter du 1^{er} mai 2026.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent d'accueil administratif polyvalent, emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint administratif.

Le tableau des effectifs sera mis à jour une fois la nomination effectuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de créer un emploi d'agent d'accueil administratif polyvalent emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2026, **susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint administratif**.

-D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :

- *Motif du recours à un agent contractuel : article L332-8
1° 2° 3° 4° 5° 6° ou 7° du code général de la fonction publique,*
- *Temps de travail : Temps complet*
- *Nature des fonctions : Agent d'accueil administratif polyvalent*
- *Niveau de recrutement : Bac*
- *Niveau de rémunération : Indice Brut : entre 367 et 374 soit Indice Majoré : entre 366 et 369*

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/12/2025
Le Maire
Lucien PRINCE